

Programme Formation initiale SST

1/ Objectifs de la Formation

- 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail. Secourir une personne.
- 2 : Prévenir les risques professionnels dans l'entreprise.

2 / Pré requis formation initiale

Aucun pré requis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail.

3 / Contenu de la formation

Domaine de compétences 1 : Intervenir face à une situation d'Accident du Travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
2. Protéger de façon adaptée.
3. Examiner la victime.
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime.
5. Être capable de secourir, une victime qui saigne abondamment, qui s'étouffe, qui se plaint d'un malaise, de brûlures, de plaies graves ou plaies simples, et enfin une victime qui ne parle pas mais respire et ne respire plus.

Domaine de compétences 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

4 / Certification des compétences

Seul.es les candidat.es qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

5 / Durée de la formation

14h00 minimum en présentiel (Des heures peuvent s'ajouter si module spécifique à l'entreprise ou à la profession).

6 / Effectif

De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum.

7 / organisateur de la formation

OPUS FORMATION n° Habilitation : **1510582/2022/SST-01/O/06**

8 / Qualification Formateur

Titulaire du certificat de « Formateur SST » Valide

9 / Validation de la Formation

Un certificat de SST sera délivré par l'entité habilitée à l'issue de la Formation après réussite aux épreuves certificatives.

Documents remis au stagiaire :

Une carte SST, un aide-mémoire, un autocollant SST.

10 / Matériels et moyens pédagogiques utilisés

La Formation est réalisée sous formes d'exposés, débats, QCM, démonstrations, mises en situations d'accident simulés...

Matériel de simulation et d'apprentissage.

Plan d'intervention SST (PISST) plus pictogrammes.

Plan d'action prévention (PAP) plus pictogrammes.

1 lot de mannequins.

Mannequin RCP adulte.

Mannequin RCP enfant.

Mannequin RCP nourrisson.

1 défibrillateur formation avec accessoires.

Divers matériels pour la réalisation des simulations.

Matériel d'entretien des mannequins et consommables.

Matériel Vidéo projection.

11 / Programme de la Formation

1ere demi - journée :

Accueil des stagiaires / Tour de table présentation.

Présentation de la formation et de son organisation.

Le Sauveteur Secouriste du Travail

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.

Identifier le cadre juridique du rôle du SST.

Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.

Les notions de base en prévention des risques professionnels

Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise.

Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans l'entreprise.

La prévention des risques professionnels

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées.

Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Supprimer ou, à défaut, réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement.

Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée et proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

2ème demi-journée :

Protéger de façon adaptée

Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.

Identifier les dangers persistants, les personnes exposées et trouver un moyen de protection.

Examiner la victime

Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

Reconnaître les autres signes affectant la victime.

Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime

Définir les différents éléments du message d'alerte.

Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours en choisissant la personne la plus apte ou alerter soi-même.

Secourir de manière adaptée

Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer.

Réaliser l'action ou les actions choisies en respectant la conduite à tenir.

Surveiller.

Jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite, si besoin.

3ème demi-journée :

Les actions « secourir » (suite).

4ème demi-journée :

Les actions « secourir » (suite et fin).

12/ CERTIFICATION SST FI

EPREUVE CERTIFICATIVE n° 1

Elle est réalisée, à partir, de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Le/La candidat.e devra montrer sa capacité en

mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à une situation proposée.

EPREUVE CERTIFICATIVE n° 2

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve n° 1, le/la candidat.e devra répondre à un questionnaire simple, portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention.

Bilan de la formation.

13 / Validité SST

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Un SST dont la date de fin de validité de son certificat est dépassée ne peut plus exercer en tant que SST.

Il peut néanmoins suivre un MAC pour recouvrer sa certification sous réserve que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice a priori à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

14 / Tarification & Modalités d'accès et de délais

Devis sur demande selon les critères suivants :

- Dans nos locaux ou chez vous.
- Groupe ou individuel.

Contacts :

- Site de Lyon : contact@opusformation.eu – 04 72 60 79 11 – 93 rue Bugeaud, 69006 LYON
- Site de Paris : contact-paris@opusformation.eu - 01 43 64 68 45 - 1 rue des Montiboeufs, 75020 PARIS

Modalités :

Délais d'accès à la formation : sur demande (2 à 3 semaines) *

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap, pour plus d'informations et d'accompagnement veuillez-vous rapprocher de nos assistant(e)s référent(e)s présent(e)s sur chaque site.

Durée et horaires de la formation :

Horaires de la formation : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

